HAL
open science

François et Jean, nés filles au xixe siècle

Gabrielle Houbre

To cite this version:

Gabrielle Houbre. François et Jean, nés filles au xixe siècle. L'Histoire, 2012, 372, pp.82-86. hal-02455112

HAL Id: hal-02455112

https://hal.science/hal-02455112v1

Submitted on 28 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

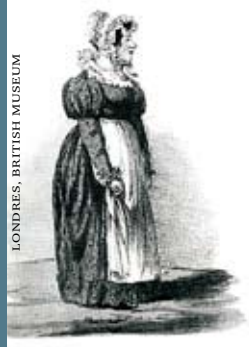

LONDRES, BRITISH MUSEUM

François et Jean, nés filles au XIXe siècle

Les archives nous le révèlent : sous le Second Empire, il existe des femmes qui parviennent à vivre comme des hommes, et même à convoler avec une autre femme en justes noces. Des cas d'autant plus surprenants qu'il s'agit d'individus de condition très humble.

Par **Gabrielle Houbre**

Décryptage

En dépouillant *La Gazette des tribunaux* lorsqu'elle préparait son livre sur les hermaphrodites *(Les Dissidences du sexe)*, Gabrielle Houbre a découvert les cas de François Desvaux et Jean Guimbard, jusqu'alors totalement inconnus. Elle a dès lors poussé plus loin son enquête en examinant tous les documents qu'elle pouvait trouver sur eux : testament, actes de mariage, mutations après décès, pièces d'état civil… Son but : montrer avant tout comment ils vivaient leur transidentité dans la société d'alors, avec leur entourage, dans le milieu professionnel.

Ci-dessus : James Allen (à droite) a épousé Abigail (à gauche) à Londres en 1807. A sa mort, on découvre que James était de sexe féminin. Faute d'acte de naissance, il n'avait jamais existé en tant que femme.

La Gazette des tribunaux, si elle se destine prioritairement aux débats judiciaires et à la jurisprudence, relate parfois dans ses colonnes des faits divers insolites susceptibles d'aboutir au tribunal. C'est ainsi que, en date du 15 septembre 1854, on peut y lire un entrefilet emprunté à un journal de l'Yonne racontant comment une femme vêtue en homme et devenue, aux yeux de tous, François Desvaux, « *poussa même le désir de faire illusion jusqu'à vouloir prendre femme* ». Le 31 janvier 1865, une anecdote analogue, puisée cette fois dans *Le Courrier du Centre de la Haute-Vienne*, retient encore l'attention de *La Gazette* : il s'agit d'un homme, Jean Guimbard, qui prit par deux fois légalement épouse et dont on se rendit compte, après sa mort, qu'il était une femme.

Il n'y a pas de cas de travestissement connu pour la France du XIXe siècle offrant les mêmes caractères de radicalité que ceux de François Desvaux et Jean Guimbard dans la métamorphose du sexe social, au point que l'on peut aujourd'hui les regarder comme deux acteurs transidentitaires. De plus, dans une société qui manifeste jusqu'à l'obsession le souci de la différence biologique des sexes et des rôles sociaux qui lui sont afférents, leur histoire offre des singularités captivantes. Elle permet également de s'interroger sur la capacité des individus, aussi humbles soient-ils, à braver l'ordre social en déjouant les modalités identificatoires mises en place par l'État et les autorités locales.

AUTEUR

L'AUTEURE ***Maîtresse de conférences à l'université Paris-Diderot, Gabrielle Houbre a notamment publié*** **Le Livre des courtisanes *(Tallandier, 2006)*, Histoire des mères et filles *(La Martinière, 2006)*, Grandeur et Décadence de Marie Isabelle, modiste, dresseuse de chevaux, femme d'affaires, etc. *(Perrin, 2003)*. *Elle a dirigé, chez Perrin,* Le Corps des jeunes filles, de l'Antiquité à nos jours *(2001)*.**

IL CHANGE DE VILLAGE – ET D'IDENTITÉ SEXUELLE

Le Bourguignon François Desvaux (1780-1854) et le Limousin Jean Guimbard (v. 1792-1865) sont nés avant ou pendant la Révolution et morts durant le Second Empire. Tous deux appartiennent au petit peuple, sont analphabètes et n'ont pu signer les actes d'état civil ou de notaire ponctuant une longue existence, achevée entre pauvreté relative et misère absolue. Surtout, ils ont en commun d'avoir radicalement rompu avec leur état originel de femme en adoptant une identité exclusivement masculine déclinée par le nom, l'apparence physique et le rôle social qu'ils ont endossé.

François Desvaux a été baptisé le 25 novembre 1780 à Fleury-la-Vallée sous les prénoms de Marie Jeanne Catherine. D'après *La Gazette des tribunaux*, c'est en 1811, déjà trentenaire, qu'il aurait quitté sa commune natale[1] après le décès de sa mère et son père – un laboureur –, morts sans

lui laisser de succession – non plus qu'à ses deux frères aînés. De sa vie de femme ne demeure plus aucune trace dans les archives. Avant de s'installer dans un hameau éloigné d'une trentaine de kilomètres de Fleury, Desvaux prend le prénom de François, revêt des habits d'homme et s'embauche comme manœuvre.

L'état civil nous apprend que parmi les enfants nés d'un premier mariage de sa mère avec un dénommé François Hory, l'aîné, François Edme, était son parrain. Ceci peut expliquer que Desvaux ait choisi François pour prénom d'homme. Mais il est possible, aussi, qu'il ait connu déjà, au moment de ce changement d'identité, sa future compagne, Françoise Dumand, fille d'un vigneron de la région (et de deux ans son aînée), et qu'il aurait opté pour son prénom masculinisé.

En 1819, Françoise Dumand tombe malade, ce qui les pousse peut-être à rédiger leur testament devant notaire[2]. Se présentant comme des époux légitimes, ils s'instituent mutuellement légataires universels de leurs biens. Plus de trente ans après, on retrouve le couple, toujours uni, dans la liste nominative des habitants de Chêne-Arnoult, en 1851 : Françoise Dumand y figure comme « femme Desvaux » et les deux septuagénaires, qui n'ont sans doute plus la force de travailler, sont par ailleurs notés « indigents ». Selon *La Gazette* du 15 septembre 1854, un contrat de mariage aurait été déposé chez un notaire le 30 juin 1850.

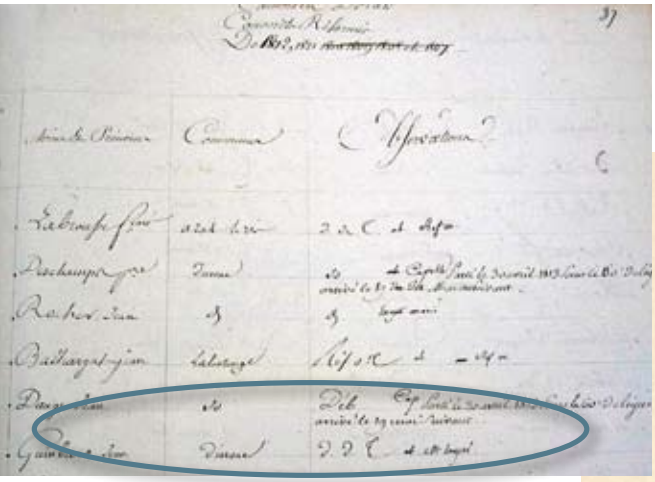

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Jusqu'au décès de François Desvaux le 22 août 1854, rien ne permet de penser que cette tranquille affirmation d'un lien vécu comme conjugal, même s'il ne fut jamais consacré devant l'officier d'état civil, ait été remise en question par quiconque. En revanche, la succession (pourtant fort modeste) du vieillard, dévolue en bonne et due forme, depuis 1819, à Françoise Dumand[3], attise, elle, la convoitise des survivants de la fratrie Desvaux. On ignore s'ils avaient déjà eu connaissance de la métamorphose de Marie Jeanne Catherine en François. Mais, peu soucieux de la volonté du mort, ils protestent alors du sexe biologique de leur sœur pour casser le testament : *« Mais voici que les collatéraux de la défunte interviennent, soutiennent la caducité du testament par le motif qu'il n'y a pas de veuve »*, rapporte *La Gazette des tribunaux* le 15 septembre 1854.

Bien que l'administration fiscale établisse lors de la mutation après décès qu' *« il n'y a aucun degré de parenté entre la décédée et la légataire »*, c'est pourtant Françoise Dumand qui, cinq mois plus tard, hérite des biens de son compagnon, soit une « maisonnette » avec jardin, quelques meubles – dont l'unique lit – et les « hardes » du défunt. Françoise Dumand quitte toutefois son logis pour rejoindre sa sœur et son beau-frère à Montcorbon, où elle meurt en 1856 en leur laissant ses maigres biens.

DEUX FOIS « MARI »

Jean Guimbard a poussé plus loin encore le processus matrimonial, acté, cette fois, à deux reprises par l'officier public comme prévu par la loi depuis le décret du 20 septembre 1792. Son premier mariage, à Magnac-Laval, à une soixantaine de kilomètres de Limoges, date de 1813. Alors âgé de 21 ans, ce garçon meunier épouse Marie Lissac, de dix ans son aînée et mère célibataire d'une fillette de trois ans qu'il reconnaît comme sienne. Le mariage per-

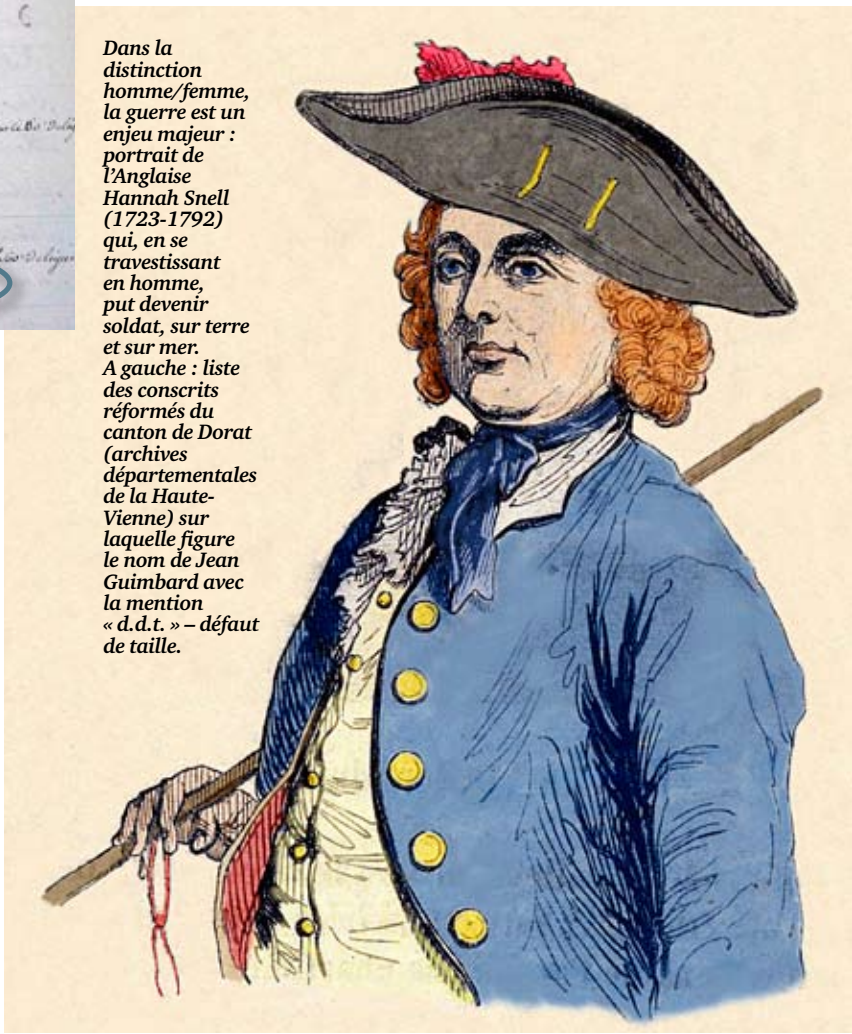

COSTA/LEEMAGE

Dans la distinction homme/femme, la guerre est un enjeu majeur : portrait de l'Anglaise Hannah Snell (1723-1792) qui, en se travestissant en homme, put devenir soldat, sur terre et sur mer. A gauche : liste des conscrits réformés du canton de Dorat (archives départementales de la Haute-Vienne) sur laquelle figure le nom de Jean Guimbard avec la mention « d.d.t. » – défaut de taille.

Vendredi 27 janvier à 9h05, dans l'émission **« La Fabrique de l'histoire »** d'Emmanuel Laurentin, retrouvez Gabrielle Houbre pour la séquence « L'atelier du chercheur » et découvrez les dessous du travail de l'historien. En partenariat avec *L'Histoire*.

ARCHIVES LAROUSSE/BRIDGEMAN-GIRAUDON

Clémentine Delait (1865-1939). Cette Vosgienne, qui avait tenu un cabaret avec son époux, se laissa pousser la barbe à partir de 1901. C'est l'une des rares femmes qui fut autorisée à porter le costume d'homme pour « raison de santé ».

dure jusqu'au décès de l'épouse, à l'hospice de Magnac, en 1835. En 1842, Jean Guimbard qui, à 50 ans, se révèle sans état, se remarie avec une veuve de son âge, Louise Blanc, qui ne travaille pas davantage. Là encore, l'épouse meurt à l'hospice en 1858.

Sans revenus, bientôt sans toit, Jean Guimbard est arrêté le 3 février 1864 à Bellac, à une quinzaine de kilomètres de Magnac, pour délit de mendicité alors même qu'il existe dans la commune un établissement public chargé d'y remédier. Récidiviste, il est condamné le lendemain par le tribunal de la ville à huit jours de prison, puis placé sur ordre du préfet au dépôt de mendicité de Naugeat, à Limoges[4]. Il n'en sort, le 3 janvier 1865, que pour aller mourir à l'hospice, quinze jours plus tard.

Son acte de décès, très approximatif, témoigne du flou entourant ses origines et son existence de pauvre hère, mais d'aucune incertitude sur son sexe. Tous les documents qui portent trace de lui le donnent pour homme et *Le Courrier du Centre* affirme le 21 janvier 1865 qu'*« aucun doute ne s'était élevé sur son sexe »* jusqu'à sa mort. Ce n'est en effet qu'après la déclaration officielle de son décès, une fois le corps transporté à la morgue de l'hospice, que l'erreur de sexe est découverte, à la stupéfaction générale. L'acte de décès n'est cependant pas rectifié.

« On ignore les motifs qui ont pu porter cette femme à revêtir le costume et à prendre les allures d'un sexe qui n'était pas le sien », s'interroge le journal, qui mène alors une enquête fort bien renseignée pour expliquer à ses lecteurs comment une femme a pu en épouser successivement deux autres en toute légalité. On apprend ainsi que ledit Jean Guimbard a bénéficié d'un certificat d'identité pour suppléer à l'absence de son acte de naissance et qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement, ayant été exempté pour défaut de taille.

« On a peine à comprendre tant d'audace de la part de cette femme, et on ne s'explique pas comment elle a pu cacher ainsi, jusqu'à sa mort, son sexe et ses supercheries », conclut alors le journal dans son édition du 29 janvier 1865, en ne manquant pas de relever que *« la découverte de cette étrange conduite eût pu donner lieu à des débats curieux devant la justice »*.

L'IDENTITÉ EN QUESTION

De fait, si l'acte de naissance fait partie des formalités obligatoires pour convoler en justes noces (c'est toujours le cas), il peut, en cas d'absence dans l'état civil, être remplacé par un acte de notoriété ou un certificat d'identité reposant essentiellement sur le témoignage (art. 71 et 72 du code civil de 1804). Jean Guimbard, affichant toutes les apparences extérieures d'un homme, s'est installé à 16 ans à Dinsac, où il a trouvé du travail comme apprenti meunier. En 1812, figurant donc parmi les garçons répertoriés par la mairie, il se trouve sous le coup de la conscription instaurée par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798. Fort heureusement pour lui, sa petite taille, on l'a dit, inférieure au mètre quarante-huit prévu par l'*Instruction générale sur la conscription* du 1er novembre 1811, lui permet d'échapper au régiment d'infan-

DANS LE TEXTE

« Toute femme, désirant s'habiller en homme, devra se présenter à la Préfecture de police pour en obtenir l'autorisation. Cette autorisation ne sera donnée que sur le certificat d'un officier de santé. Toute femme trouvée travestie, qui ne se sera pas conformée aux dispositions des articles précédents, sera arrêtée et conduite à la Préfecture de police. »

L'ordonnance du 7 novembre 1800, qui interdit aux femmes le port de vêtements masculins.

Lorsque éclate la vérité à la mort de Guimbard, tous se demandent comment une femme a pu en épouser deux autres en toute légalité

terie de ligne qui lui était promis[5]. Pas de quoi instiller le doute : le défaut de taille est à cette époque très fréquent et constitue la principale cause d'exemption légale au service pour la nation.

C'est donc dispense du conseil de recrutement en main que le prétendant au mariage sollicite un certificat d'identité auprès du maire de Dinsac. Celui-ci, qui officie dans un hameau d'une cinquantaine de personnes, a toujours connu le jeune meunier comme garçon et ne paraît pas nourrir le moindre soupçon sur son identité sexuelle. Il relève que « Jean dit Guimbard » n'est pas originaire de sa commune mais qu'il y est domicilié depuis six ans, *« qu'il y a été regardé de tout temps comme un enfant naturel, de père et de mère inconnus »* et qu'il est réformé de la conscription, avant de parapher le document officiel le 30 janvier 1813, suivi en cela par le sous-préfet. Le 9 février 1813, Jean Guimbard, qui institutionnalise du même coup son identité masculine, peut donc épouser Marie Lissac.

Il est donc possible d'obtenir des actes d'état civil ou de notaire falsifiés, même pour des personnes apparemment les plus mal armées pour cela, c'est-à-dire des femmes, que le Code civil privait de la faculté de faire des déclarations à l'état civil et de la capacité à être témoin, et qui plus est d'humble condition, ne sachant ni lire ni écrire.

Gagneraux, auteur d'une étude fouillée de la loi du 3 mars 1803 qui a réformé le notariat au XIXe siècle, ne croit guère aux subterfuges du sexe lorsqu'il écrit en 1834 : *« Il paraît difficile de s'arrêter à ces circonstances romanesques qui pourraient concourir à tromper sur celui auquel appartient une personne[6]. »*

Et pourtant… Dans le cas du testament de François Desvaux, le notaire a bien fait appel à deux témoins, comme il le doit quand il n'est pas assisté de l'un de ses collègues, pour garantir l'individualité de son client qu'il ne connaît sans doute pas personnellement. Ces témoins, qui *« attestent de la croyance publique – notoriété – sur certains faits publics »*, ont été soit dupes soit complices de l'identité élective de Desvaux, et le notaire n'y a, selon toute vraisemblance, vu que du feu[7].

À LA MERCI D'UNE DÉNONCIATION

Il faut ici rappeler que des cheveux courts, ainsi que le port du pantalon[8], vêtement à haute portée symbolique, complété par des chemises assez amples pour dissimuler une éventuelle poitrine, suffisent, à cette époque, à passer pour homme. La manœuvre n'en reste pas moins spectaculairement audacieuse et risquée. Si les contrevenants ne connaissent peut-être pas le passage du *Deutéronome* qui condamne le travestissement – *« Une femme ne portera pas un costume masculin, et un homme ne mettra pas un vêtement de femme : quiconque agit ainsi est en abomination à l'Eternel son Dieu », XXII, 5* –, et encore moins l'ordonnance du 7 novembre 1800, qui interdit aux femmes les vêtements de l'autre sexe *(cf. p. 84)*, ils ont conscience de transgresser l'ordre public et les mœurs.

Le port illicite du costume masculin n'est d'ailleurs pas le délit le plus grave en la matière, encore que, dans le cas de Guimbard, il aurait alourdi la peine de prison assez légère dont il avait écopé pour avoir mendié, puisque l'article 277 du Code pénal prévoit de deux à cinq ans d'emprisonnement pour *« tout mendiant ou vagabond qui aura été saisi travesti d'une quelconque manière »*.

MOTS CLÉS

Transidentité
Adoption ponctuelle ou définitive du sexe social auquel on s'identifie, en contradiction avec son sexe physiologique. Elle s'exprime de façons diverses : transgendérisme, transsexualisme, transvestisme…

Transsexuel (-le)
Qui adopte le sexe social opposé à son sexe physiologique en modifiant son corps, parfois en recourant à la chirurgie de l'appareil génital.

Transgenre
Qui adopte le sexe social opposé à son sexe physiologique, sans modifier son corps.

Travesti
Concerne habituellement les garçons qui expriment leur féminité par le port occasionnel de vêtements féminins.

Intersexué (-e)
Ou hermaphrodite : doté des caractères anatomiques des deux sexes.

DR

Henriette Jenny

Il se fait passer pour la fille du trésorier de Louis XVI.

Le 6 mai 1858, décède à Versailles Henriette Jenny Savalette de Lange, célibataire, âgée de 72 ans. Sa toilette mortuaire permet de découvrir qu'il s'agit en fait d'un homme, ce qui entraîne la rectification de son acte de décès.
C'est, semble-t-il, à partir de 1804 que cet inconnu se fait passer pour une fille naturelle de l'ancien garde du Trésor de Louis XVI et réussit à susciter la compassion et l'aide de plusieurs familles de l'aristocratie légitimiste ainsi qu'une pension de Louis XVIII et de Charles X. Vivant de façon ostensiblement modeste, elle/il laisse à sa mort un héritage coquet insoupçonné qui est revenu à l'État *(lithographie de 1858)*. *G. H.*

Notes
1. J'utilise délibérément, pour les désigner, le masculin, correspondant au sexe social voulu par François Desvaux et Jean Guimbard.
2. Étude de Me Vieille à Charny, le 5 avril 1819, AD Yonne.
3. Selon les termes du testament de 1819 dûment enregistré comme acte civil public le 28 août 1854, AD Yonne.
4. Jugement du tribunal de première instance de Bellac, AD de la Haute-Vienne.
5. Cf. p. 83. D'après son certificat d'identité, sa dispense date du 30 août 1812.
6. L. Gagneraux, *Commentaire de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803)*, Chez l'auteur, 1834, p. 207.
7. *Id.*, p. 215.
8. Cf. C. Bard, *Une histoire politique du pantalon*, Seuil, 2010.

DR

Albert Nobbs *est au programme du ciné-club de* **L'Histoire** *au Champo le 14 février* **(cf. p. 37).**

Glenn Close dans le rôle du majordome Albert Nobbs, dans le film* Albert Nobbs *de Rodrigo Garcia (en salles à partir du 22 février). Adapté d'une nouvelle du* XIXe *siècle de l'auteur irlandais George Moore, le film raconte l'histoire d'une orpheline qui, dès l'âge de 14 ans, adopte une identité et un costume masculins pour trouver du travail et échapper à la pauvreté. Albert Nobbs devient majordome dans un grand hôtel, où « il » parvient à tromper son entourage pendant trente ans – la vérité n'étant découverte qu'à sa mort.

Mais c'est surtout leur responsabilité dans la production et l'usage de faux actes, publics et privés, qui les expose à des poursuites et à des peines de réclusion, voire de travaux forcés (articles 148 et 150). Le ménage qu'ils forment avec une personne du même sexe, au vu et au su de tous, pourrait également autoriser un procureur à lancer une procédure pour outrage public à la pudeur, délit passible de trois mois à un an de prison et d'une amende (article 330). Françoise Dumand et les deux épouses de Guimbard n'auraient guère de chances non plus d'échapper à une condamnation pénale.

Tous sont donc à la merci d'une dénonciation, et l'on peut se demander si c'est par crainte de la rumeur que François Desvaux et Françoise Dumand s'installent dans des habitations plutôt isolées, si l'on en croit le cadastre. Est-ce cette dénonciation que redoute aussi Jean Guimbard quand des connaissances lui rappellent son sexe féminin ? *« Plusieurs personnes à Magnac se souviennent d'avoir entendu dire que Guimbard était une femme ; on le disait à lui-même, mais alors il devenait furieux. Il était d'un caractère violent »*, rapporte ainsi *Le Courrier du Centre*.

Mais cette réaction viscérale du Limousin s'explique peut-être d'abord par le rejet complet d'une identité féminine avec laquelle il a voulu rompre totalement et définitivement, à l'instar de Desvaux. Il ne s'agit pas ici d'un travestisme de circonstance adopté par des femmes désireuses de mener un temps une vie masculine de marin ou de soldat, comme en témoignent bon nombre de cas durant l'Ancien Régime et la Révolution *(cf. S. Steinberg, Pour en savoir plus)*.

Dans la société du XIXe siècle, l'opportunité de toucher le salaire nettement plus avantageux réservé aux hommes, quel que soit le travail accompli, ainsi que, plus largement, le souhait d'accéder à un statut social plus valorisé peuvent expliquer en partie le choix de Desvaux et de Guimbard. Mais leurs motivations paraissent plus profondes. Tous deux se projetaient indubitablement en homme, comme le prouvent la durée et le caractère définitif de leur mutation sociale, depuis au moins l'âge de 30 ans pour le premier, et de 16 ans pour le second, et jusqu'à ce qu'ils meurent, à plus de 70 ans.

Il est toutefois presque impossible, autrement que par spéculation, de saisir la substance de leur résolution, laquelle n'était d'ailleurs pas forcément très nette à leur esprit. Peut-être se pensaient-ils hommes au point de ne pas vivre leur sexualité avec des femmes comme transgressive mais plutôt comme une sexualité conjugale ordinaire, c'est-à-dire hétérosexuelle. Peut-être, au contraire, femmes attirées par d'autres femmes, ont-elles opté par opportunisme pour le sexe masculin afin de pouvoir entretenir au quotidien des relations lesbiennes.

Pareilles questions se posent aussi à propos des compagnes. Dans les deux cas, les couples formés sont restés unis jusqu'à la mort : François Desvaux a vécu au moins trente-cinq ans avec Françoise Dumand et Jean Guimbard a partagé vingt-deux années de la vie de sa première épouse et seize ans avec la seconde. Bien que conjuguant la double infortune d'être nés femmes et d'humble condition et en bousculant un ordre social particulièrement peu propice à la fluidité des identités sexuelles, François Desvaux et Jean Guimbard sont allés au bout de leur démarche identitaire en embrassant non pas seulement une existence travestie, susceptible de cacher un sexe biologique parfois gênant mais non refusé dans sa globalité, mais bien une existence « transgenre », un changement de sexe social intégral et irrévocable. En prenant tous les risques pour transcender l'intangible, ils ont montré leur étonnante capacité à agir en « hommes » libres. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

C. Bard et N. Pellegrin (dir.), « Femmes travesties : un "mauvais" genre », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* n° 10, 1999.

S. Clayton, « L'habit ferait-il le mari ? L'exemple d'un female husband, James Allen (1787-1829) », *Clio, Histoire, femmes et sociétés* n° 10, 1999, pp. 90-116.

Hérail, *Sur l'homme-femme connu sous le nom de mademoiselle Savalette de Lange,* Dilecta, 2006 (1859).

S. Steinberg, *La Confusion des sexes. Le travestissement,* de la Renaissance à la Révolution, Fayard, 2001.

GEsT, Groupe d'étude sur la transidentité, http://www.transidentite.fr/index.html